

<http://www.essaillon-sederon.net/Il-etait-une-fois-des-ecoles>

Lou Trepoun 37

# **Il était une fois... des écoles**

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 30 à 39 - Lou Trepoun 37, Dec-2004 -

Date de mise en ligne : samedi 5 octobre 2013

Date de parution : décembre 2004

---

**Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés**

---

# Sommaire

- [L'enseignement à Barret](#)
- [Voyons comment ces dispositions et leurs contraintes ont été appliquées à BARRET](#)

Comme pour le précédent bulletin, nous avons à nouveau sollicité auprès des maires des communes concernées des compléments d'informations sur ces écoles disparues.

Monsieur Acquaviva, maire de Barret-de-Lioure, a transmis notre demande à Monsieur Gilbert Picron, résident et historien de Barret qui nous a aimablement communiqué un texte important concernant l'enseignement à Barret, chapitre d'une future publication d'ensemble sur le village, avec l'autorisation d'en user selon nos projets ; nous les remercions tous deux vivement.

Aussi, dans la perspective des fiches que nous avons publiées dans nos deux précédents bulletins, nous avons surtout extrait du texte de Monsieur Picron les paragraphes concernant les problèmes propres aux bâtiments et aux logements des instituteurs, ceci à partir de la révolution. Mais l'histoire de l'école de Barret ne commence évidemment pas là !

## L'enseignement à Barret

[...] La Constitution de 1791 proclame qu'il « sera créé une instruction **publique** commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties **d'enseignement indispensables** pour tous les hommes ».

Une ordonnance royale du 29 février 1816 proclame que « toute commune était tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l' **habitent** reçoivent l'instruction primaire et à ce que les enfants **indigents** la reçoivent gratuitement ».

Les écoles primaires publiques étaient celles qu'entretenaient en tout ou en partie les communes, le département ou l'Etat.

Les écoles primaires privées étaient celles qui ne recevaient aucune subvention quelconque, soit en argent, soit en logement, soit en traitement ou indemnités, des mêmes pouvoirs.

Les élèves étaient admis en principe de l'âge de 5 ans jusqu'à 12 ans. Le programme des études était peu étendu : instruction religieuse, lecture, écriture, calcul et notions élémentaires de grammaire.

Une loi du 28 juin 1833, dite loi François GUIZOT, oblige toutes les communes de plus de 500 habitants à avoir une école primaire, sans qu'il y ait pour autant obligation scolaire. [...] La loi impose également aux communes l'achat ou la location d'une maison pour y installer l'école et y loger l'instituteur. [...]

La nouvelle Constitution du 4 novembre 1848, de la Seconde république, retient les principes d'obligation scolaire et de gratuité, mais préserve la liberté d'enseignement. Mais en 1850, la loi FALLOUX accentue l'influence de l'Église sur l'école élémentaire et favorise la création d'écoles privées.

Le 10 avril 1867, une loi développe la gratuité de l'école primaire pour les pauvres et la scolarisation des filles.

Enfin, les lois Jules FERRY de 1881 et 1882, instaurent d'abord l'école gratuite pour tous les enfants, et ensuite

l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans.

# Voyons comment ces dispositions et leurs contraintes ont été appliquées à BARRET

Nous constaterons que les instituteurs (ou institutrices) travaillaient bien souvent dans des conditions difficiles, tant sur le plan professionnel que personnel.

[...] on peut penser que le premier instituteur public fut Jean Gabriel ROUX, né à Barret en 1766 et y décède le 12/07/1830, au quartier du plus bas portail.

A plusieurs reprises, il est témoin pour des actes d'état civil et il est qualifié, à la fois de propriétaire, cultivateur et [...] **Instituteur public** .

Il y a tout lieu de croire que, comme dans beaucoup de communes rurales, l'école n'était ouverte que durant les mois d'hiver, afin de permettre aux enfants d'aider les parents dans leurs activités.

A partir du début des années 1880, les préoccupations du **Conseil Municipal** (C.M. par la suite) concernent surtout l'état des bâtiments scolaires.

En novembre 1881, le C.M. est d'avis qu'il faudrait construire de nouvelles écoles et désigne l'architecte PERIOL de Séderon pour établir les plans des bâtiments [...]

Le temps passe, sans qu'aucune suite ne soit donnée au projet. En 1886, un crédit de 4.000 francs est voté pour réparation urgente au logement de l'instituteur communal.

En décembre 1886, il est proposé de supprimer l'école communale des filles et d'établir une école publique mixte, tout en maintenant l'école des filles tenue par une religieuse.

En juillet 1887, le C.M. prend acte de la perte du procès intenté par l'architecte PERIOL par suite de l'abandon du projet de construction de l'école. Le Conseil de Préfecture condamne la commune à payer 423,30 francs de dédommagement. La décision de supprimer l'école des filles est prise et on crée une école communale mixte. Dans les semaines qui suivent, il est décidé d'installer l'école mixte « dans les locaux appartenant à M. le Maire, les seuls qui puissent disposer d'appartements convenables pour l'installation de l'école mixte et du logement de l'instituteur. Les écoliers disposeront d'une cour, de jardin, d'une fontaine. [...]

Par suite de l'insalubrité de l'école actuelle, il était impossible d'y installer « l'école mixte ».

En juin 1892, une Commission municipale scolaire est constituée. Elle est chargée de surveiller et encourager la fréquentation des écoles, répondant ainsi à la loi du 28/03/1882 sur l'enseignement obligatoire. [...]

En février 1893 le C.M. vote un budget de 80 francs/an pour une maîtresse de travaux à l'aiguille.

En réalité, le C.M. demande à l'administration « **d'affecter au paiement de la maîtresse de travaux à l'aiguille, les**

**revenus des 5.000 francs provenant d'un legs fait à la commune par Melle BENOIT Henriette pour la création d'une école des filles ».**

En août 1895, le C.M. vote la suppression des cours de travaux à l'aiguille. Dans sa lettre motivée au Préfet pour justifier cette suppression, le C.M. invoque la charge du budget, la misère croissante par suite du manque de récolte et le peu d'enfants fréquentant l'école.

En juin 1896, nouvelle décision du C.M. de construire une maison d'école conforme à celles construites dans certaines communes avoisinantes. Les conseillers estiment que la classe actuelle laisse bien à désirer et qu'en outre il n'y a pas de logement pour l'instituteur.

Au mois de mars 1897, le C.M. est d'avis « **de transférer la maison d'école, très mal exposée, humide, menaçant ruine, tandis que le logement de l'instituteur est on ne peut plus mauvais et contigu de ruines auxquelles il sera sans tarder assimilé** ». Pour ces motifs, le C.M. propose le transfert de l'école dans la maison RICHIEU où il y aura une vaste salle de classe ouvrant ses fenêtres à toutes les expositions, excepté au Nord, plusieurs pièces pour le logement de l'instituteur et des dépendances.

C'est le début d'une histoire assez rocambolesque jusqu'à son dénouement.

En juin 1897, le bail de la maison RICHIEU est approuvé. [...]

En juillet 1900, une séance extraordinaire fait le point sur la construction (une fois de plus...) d'une école. Après avoir constaté que la location annuelle des bâtiments actuels s'élevait à 150 francs, le C.M. décide l'achat d'un terrain situé au Terron (et appartenant au Maire), de faire procéder à l'étude par un architecte et d'y consacrer au maximum 10.000 francs pour la construction.

La réunion de septembre entérine le choix de l'emplacement de l'école (terrain LAMBERT au Terron), vente à l'amiable, choix de l'architecte (AUGIER Arthur de Séderon).

Il est, en même temps, décidé de vendre l'ancienne maison d'école qui est dans un tel état de vétusté qu'elle constitue une charge pour la commune. La vente aura lieu de gré à gré.

Changement de cap, quelques mois plus tard : le 17 février 1901, le C.M. est mis au courant que l'immeuble appartenant au Sieur RICHIEU, quartier de Fontarache, et qui sert aujourd'hui d'école, avec un loyer annuel de 150 francs, serait à vendre. Le propriétaire, M. RICHIEU, offre d'en faire cession à la commune au prix de 1800 francs, somme qui est jugée raisonnable. L'acquisition de cet immeuble permettrait ensuite son aménagement en maison d'école avec le concours de l'Etat.

Les choses semblent se précipiter car le 6 novembre, le C.M. désigne un nouvel architecte, AGERON de Valence, pour étudier l'aménagement des locaux de la maison RICHIEU. [...]

Le 29/01/1903, le C.M. donne son accord sur l'acquisition de la maison RICHIEU, selon plan et P.V. descriptif d'une parcelle de terrain et de la maison d'école.

Sans autre explication, le 28 juin 1903, le C.M. décide de l'acquisition de l'immeuble TOUSSAINT Gentil, boulanger à Marseille, rue Glandans, 19, représenté avec procuration spéciale du 22/04/1903 par RICHIEU Jules, Gérant, domicilié à Montfavet.

## Il était une fois... des écoles

---

L'acte d'acquisition est passé devant Me AUBERT à MONTBRUN le 21 février 1904. Les frais s'élevant à 230 francs.

Cette histoire se termine 7 ans après que l'installation de l'école (en location) se soit faite, tandis qu'il aura fallu 3 ans de tractations pour conclure l'achat de la maison RICHIEU à... Gentil TOUSSAINT ! [...]

Au début de l'année 1904, le C.M. se préoccupe de fournir aux élèves de l'école un matériel d'enseignement géographique et du système métrique. Une demande est adressée au Ministre avec l'argumentation suivante : « l'école ne possède que 5 cartes géographiques détériorées et n'a pas de globe terrestre ».

Sur sa lancée de l'acquisition de la nouvelle école, le C.M. demande la création d'une école publique de filles (12/02/1905). Il est possible que cette demande soit une réaction à la demande d'une école de Congrégation, mais cet argument n'est bien entendu pas évoqué.

Longuement développée dans le P.V. du C.M., l'argumentation est la suivante :

« Barret ne possède qu'une école mixte. Il serait convenable (sic) d'avoir une école de garçons et une de filles, afin de répondre au désir de la population. Considérant qu'une école libre de jeunes filles s'est créée dans la commune, surtout pour ne pas mettre en rapport les garçons et les filles, que la majorité de la population verrait avec plaisir se créer une école spéciale de jeunes filles dirigée par une institutrice, que les jeunes filles sont mieux dans leur milieu d'éducation avec une institutrice, qu'avec un seul instituteur la classe serait un peu chargée : actuellement 16 garçons et 24 filles, que cette population paraît devoir se maintenir, que l'école projetée pourrait être aménagée dans l'ancienne école.

Pour toutes ces raisons, le C.M. sollicite la création d'une école des filles séparées de celle des garçons. [...]

Au cours des années suivantes (1905-1906), le C.M. accorde une somme de 124 francs pour réparer la maison d'école et le logement de l'instituteur, puis une autre de 265,70 francs pour réparation de la salle de classe (blanchir, faire un plafond, un placard et 2 tables neuves pour les élèves).

En novembre 1906, la construction d'un abri pour la pompe de l'école et d'un placard pour affichage, à placer sous l'abri, sont décidés pour un montant de 400 francs. L'abri est bien placé, au bord de la route, à portée de tous et situé sur un terrain communal.

Au cours de la même séance, il est décidé de réparer les locaux scolaires pour un montant de 290 francs. Ces travaux sont nécessités pour l'aménagement d'une 3ème pièce dans les « galetas » de la maison d'école afin d'augmenter la capacité de celle-ci. En effet, l'instituteur et sa famille totalisent 5 personnes et ne disposent que de deux pièces. [...]

En septembre 1907, le C.M. attribue 260 francs pour construire une chambre supplémentaire à la maison d'école qui abrite la famille de l'instituteur (6 personnes) et ne dispose que d'une cuisine et d'une chambre à coucher.

En novembre 1908, le C.M. attribue 10 francs à JEAN Fréjus pour avoir blanchi à la chaux le logement de l'instituteur, tandis que Joseph ARNAUD, maréchal ferrant, perçoit 14,35 francs pour réparation de la pompe de l'école.

La même année, le C.M. approuve la dépense de 552 francs pour la construction du hangar de la pompe. Un « traité » est établi avec Léopold ROUX, maçon à MONTBRUN.

\*\*\*\*\*

## Il était une fois... des écoles

---

En novembre 1909, le C.M. est d'avis qu'il faut vendre l'ancienne école section B n° 795 du village qui n'est plus d'aucune utilité. Plusieurs propriétaires seraient intéressés.

Début 1910, la vente de l'ancienne école est décidée, sur base d'une mise à prix de 80 francs, somme portée à 180 francs quelques semaines plus tard ! Le même jour le C.M. décide de vendre 2 ou 3 frênes plantés sur le chemin d'intérêt communal n° 46 entre le village et le col de Macuègne, afin de couvrir les dépenses de construction de lieux d'aisance pour l'école publique. En mai 1910, le C.M. vote un crédit de 164,35 francs pour l'installation des lieux d'aisance. [...]

En janvier 1912, il s'avère utile d'effectuer des réparations à l'école (212,90 francs) qui consistent à consolider le parquet et réparer les fenêtres. En juin de la même année, retournement de situation pour l'ancienne école : le C.M. est d'avis d'effectuer des réparations et de la transformer en mairie, car il est gênant que la mairie soit installée dans la classe d'école, ce qui ne permet pas l'accès durant la journée.

En juin 1913, le C.M. décide d'effectuer de nouvelles réparations à l'école pour un montant de 500 francs, somme à prendre sur le revenu des lavandes « qui sera certainement supérieur à la somme prévue ». [...] En octobre 1913, sous l'intitulé « fournitures scolaires », le C.M. rappelle qu'il est d'usage constant dans la commune de Barret que les pères de famille qui ont des enfants fréquentant l'école doivent 200 kg de bois par an et par enfant ou bien verser à l'instituteur la somme de 2 francs pour acheter le bois nécessaire pour chauffer la classe.

Le C.M. constate que cette année, certains (très rares cependant) refusent.

Le C.M. délibère :

« ne seront plus fournis gratuitement les fournitures scolaires et qu'il soit réclamé le montant des livres et fournitures qu'ils ont actuellement, vu l'urgence à cause du froid et pour le bien-être des enfants ».

En septembre 1914, le C.M. est obligé de prévoir un crédit de 100 francs pour le chauffage de l'école dont la titulaire est une institutrice.

En novembre 1917, un crédit de 250 francs est voté pour l'achat d'un poêle pour la mairie, un pour l'école des filles, ainsi qu'une table, 6 chaises et autres meubles pour les besoins personnels de l'institutrice.

En 1920, 300 francs sont nécessaires pour l'achat d'un nouveau poêle et des réparations à l'école, et 300 autres francs pour des fournitures scolaires. Un supplément de 760 francs sera voté quelques mois plus tard pour compléter les réparations.

En novembre de la même année, l'institutrice Mademoiselle VILHET fait l'objet d'une demande de maintien le plus longtemps possible, « car le changement d'institutrice si souvent répété est préjudiciable ».

En octobre 1922, un crédit de 250 francs est accordé pour l'amélioration de la salle de classe qui, vu la baisse toujours persistante du nombre d'élèves, est trop vaste et difficile à chauffer l'hiver. On construira donc une cloison en briques.

Deux ans plus tard, l'aménagement d'un cabinet au bâtiment scolaire et la réparation des anciens coûtent 500 francs.

## Il était une fois... des écoles

---

Le 28 septembre 1924 le C.M. adresse une demande pressante à l'autorité, sollicitant une décision « au plus tôt » : il serait de toute nécessité de créer, pendant la mauvaise saison du 1er septembre à fin mars, une école au quartier du Moulin. Le nombre des élèves de ce quartier est actuellement de 7 et va augmenter encore dans 2 ou 3 ans. Ces enfants sont assez éloignés du village et ont des chemins très pénibles pour s'y rendre. De ce fait ils ne peuvent fréquenter régulièrement la classe en hiver, ce qui est très préjudiciable pour eux.

En 1925, le poêle de l'école doit de nouveau être réparé, ainsi que des tables, dont coût 1000 francs.

En 1926, le chauffage de la classe a coûté 380 francs, tandis que du mobilier scolaire est acheté pour 82 francs, et que le libraire fournisseur de l'école est crédité de 241,25 francs.

En décembre, le C.M. décide de maintenir l'heure d'hiver de l'école toute l'année, à cause des enfants qui sont jeunes et très éloignés (certains enfants habitent les fermes éloignées).

En novembre 1927 le C.M. attribue 200 francs pour le chauffage des classes, et vote le montant d'assurance de la maison d'école soit 45 francs.

En avril 1928, la rupture brutale d'une poutre de la toiture de la maison d'école nécessite une réparation exceptionnelle de 425 francs.

En août 1931, le nettoyage complet des locaux scolaires, avec désinfection et blanchissage (qui n'avaient plus été fait depuis plusieurs années) coûte 600 francs et on salue l'arrivée d'une nouvelle institutrice.

Cependant l'existence de l'école est menacée et en 1933 (avril), le C.M. demande le maintien de l'école publique mixte à une seule classe, car il y a 7 km pour aller dans une autre école.

En décembre 1935, divers travaux sont entrepris à l'école et aux abords : curage de la fosse septique à puits perdu (900 francs), maçonnerie pour cabinets (1200 francs), réparations école (510 francs), réparations logement de l'institutrice (500 francs).

On se rend compte que la population de l'école est vraiment très réduite car en 1936, l'inspection médicale des écoles ne représente que 6 enfants pour l'école maternelle et primaire et coûte 18 francs (3 F/élève).

En juin 1936, le C.M. appuie une demande de cours complémentaire à SEDERON pour les jeunes gens de la région montagnaise des vallées de la haute Ouvèze, de la Méouge et du Jabron.

En 1937, le C.M. vote un crédit supplémentaire de 8940 francs pour l'installation électrique dans les bâtiments communaux, mairie et école, ainsi que 170 francs pour le placement d'un grillage en fer forgé dans la salle de classe destiné à entourer le poêle afin d'éviter les accidents. Ceci résulte d'une demande de l'inspecteur.

En février 1939 des travaux de réparation à la maison de l'institutrice sont prévus durant les grandes vacances pour 849 francs (menuiserie), tandis qu'en novembre des travaux de maçonnerie coûtent 3048 francs.

La guerre n'a pas, semble-t-il, entraîné l'abandon des élèves car en novembre 1940, un terrain de jeux pour les enfants de l'école publique, avec installation d'appareil d'éducation physique, est décidé. La norme est de 1400 m<sup>2</sup> pour 60 élèves, le C.M. décide de louer l'aire de Mme Robert PASCAL, à peu près plane et qui totalise 450 m<sup>2</sup>. Le

## Il était une fois... des écoles

---

C.M. constate que BARRET compte à peine 100 habitants et que la population scolaire de 10 élèves, située en pleine montagne, en un lieu très accidenté, est dans l'impossibilité matérielle de trouver un terrain répondant parfaitement aux indications prescrites.

\*\*\*\*\*

Durant l'année scolaire 1951-1952, une jeune institutrice, Melle REYNAUD est désignée à BARRET ; la même année, sa cousine et une amie, comme elle fraîchement diplômée de l'Ecole Normale, fonctionnent à AULAN et à MEVOUILLON.

A AULAN il n' y a ni eau, ni électricité. Ce sera donc à BARRET que la cousine viendra faire sa lessive, le jeudi, jour de congé, au lavoir communal de Génisseaux.

En 1952, on achète une pompe à placer près de l'école (100 000 francs), tandis que des réparations à la salle de la mairie et aux bâtiments scolaires coûtent 750 000 francs. Finalement le montant des travaux se réduira à 330 000 francs dont 20% à charge de la commune.

Avril 1954, le C.M. octroie 10 000 francs/an à la « balayeuse » chargée de nettoyer la salle d'école et les latrines.

En juin 1954, le C.M. demande une aide de la Caisse départementale scolaire afin de repeindre les volets, fenêtres et portes extérieures de l'école, plus l'achat de 8 cartes de géographie. L'allocation accordée est de 32 000 francs pour une dépense totale de 37 310 francs. En août, il est urgent d'effectuer de nouvelles réparations à l'école, sans autre précision. [...]

C'est finalement le 3 février 1957, que le C.M. acte la fermeture de l'école, vu l'absence d'enfants en âge scolaire. On peut supposer qu'en réalité, la classe fut supprimée dès la fin juin 1956.

Le 16 juillet 1957, le C.M. examine une demande de logement dans les locaux scolaires durant les vacances. Les conseillers marquent leur accord en spécifiant que les fonds serviront à la mise à l'eau dans les appartements de la maison scolaire (comme nous le verrons, la distribution d'eau publique est mise en place à cette époque).

Ainsi débute la nouvelle vocation d'un bâtiment communal qui durant plus de 50 ans aura nécessité beaucoup d'attention de la part des élus.

L'histoire des gîtes communaux débute donc en 1957 et est développée dans un autre chapitre.

Gilbert PICRON

N.B : Le chapitre complet sur « L'enseignement à Barret » sera publié dans une prochaine publication de Monsieur Gilbert PICRON.

En attendant nous vous recommandons la lecture, par le même auteur, de :

BARRET DE LIOURE  
VILLAGE PERCHÉ  
EN DROME PROVENÇALE

LA MUNICIPALITE  
DE LA REVOLUTION A NOS JOURS

Edition du Comité des fêtes de BARRET DE LIOURE, sous le patronage de la Municipalité